

Aurore RAOUX

Conseillère Départementale
Canton d'Arles

Marseille le 17 janvier 2017

Dossier suivi par : AR/AMO

Tél : 04 13 31 16 11

Fax : 04 13 31 16 82

Mél : vincenette.ounanian@cg13.fr

Objet : Lettre à Mr Le Sous-Préfet d'Arles.
(Conflit CASINO)

Réf : AR/AMO/CG13-001-2017

P.J :

Monsieur Michel CHPILEVSKY

Sous-Préfet d'Arles

2, Rue du Cloître

13200 - ARLES

Monsieur le Sous-Préfet,

Je me permets de porter à votre bienveillante attention les difficultés actuellement rencontrées par les salariés du magasin CASINO situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le Gérant de cette grande surface à ce sujet, afin de lui faire part de mon inquiétude. Inquiétude reposant sur le constat alarmant que la situation ne s'est pas améliorée depuis le mouvement social de novembre 2015, tout au contraire.

En effet, à ce jour, rien ne semble avoir changé :

- Le manque d'effectif génère de la fatigue, du découragement, et des difficultés à faire face à la charge de travail, entraînant une forte pression sur le personnel,
- Les embauches prévues sont remplacées par un recours systématique à de l'intérim et rendent la situation instable et précaire pour le personnel titulaire,
- Le roulement du personnel de direction, le plus souvent en formation sur l'unité de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ne favorise pas les liens avec le reste des équipes et le bon déroulement du travail au quotidien,

A ceci s'ajoute le sentiment que le magasin est abandonné, la clientèle que le fréquente de moins en moins ne retrouve plus la qualité de l'accueil et des produits qui ont autrefois fait la renommée de cette enseigne.

Ces conditions de travail difficiles, les difficultés de la direction à tenir les engagements pris, et à apporter des solutions pérennes pour le personnel et pour la qualité de l'accueil, risquent que l'on connaisse à nouveau un conflit dont les répercussions ne pourraient qu'être préjudiciables pour tous.

J'avais interpellé Monsieur Pierre CASTOLDI, en novembre 2015, sur la situation des salariés de ce magasin. Le personnel en grève à l'époque demandait que les effectifs ne soient pas diminués.

Cet épisode a eu un fort retentissement et a laissé des traces parmi la population de Port-Saint-Louis-du-Rhône, laquelle a d'ailleurs soutenu massivement le personnel tout au long de « ce bras de fer » avec la direction du groupe CASINO.

Je souhaiterais, Monsieur le Sous-Préfet, comme je l'avais demandé à votre prédécesseur, que puisse être organisée une table ronde avec tous les acteurs et les services de l'Etat, afin de pouvoir sortir de cette situation dommageable pour les salariés comme pour les Port Saint Louisiens.

Les salariés ont des droits qui doivent être respectés et seul, un dialogue apaisé avec la direction, locale ou nationale, ne pourra résoudre totalement ces difficultés, ni permettre d'envisager une reprise d'activité garantissant la pérennité de la structure. Ce que j'appelle de tous mes vœux.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et suis disposée par ailleurs à vous rencontrer pour en discuter.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma haute considération.



Aurore RAOUX